

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 392** Subvention (1.000 euros) à l'association Labomatique.

**Mme Karen TAIEB, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Labomatique ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen Taïeb au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1000 euros est attribuée à l'association Labomatique, 15, passage Ramey - Maison des Associations du 18<sup>e</sup> - BP 40 75018 Paris, pour son projet *C'est mon patrimoine* ! 3521 / 2021\_04101.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**